

Déclaration de la direction

Plan d'action pour la réduction des émissions de CO2

Le « Pacte vert pour l'Europe » (*European Green Deal*) a pour objectif de réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre au sein de l'Union européenne d'ici 2050 (émissions nettes nulles). Ceci a de profondes répercussions - également pour le groupe Craemer.

Conformément aux points définis dans les normes de déclarations de l'Union européenne (*European Sustainability Reporting Standards, ESRS*) pour le rapport de durabilité, Craemer est tenu d'établir un rapport à partir du 1er janvier 2025. Cela signifie qu'en 2026 et les années suivantes, nous devons publier notre stratégie et nos critères de durabilité pour l'année précédente respective. Les spécifications en sont fournies par la directive européenne sur le rapport de durabilité (*Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD*), qui a été adoptée par le Parlement et le Conseil européen en novembre 2022 et doivent être mises en application dans le droit national dans un délai de 18 mois.

Afin de satisfaire à notre obligation de déclaration, et de développer le plus rapidement possible une stratégie de durabilité, Craemer est d'ores et déjà active – d'abord pour la maison mère, Craemer GmbH, puis, par la suite, pour les autres entreprises du groupe Craemer. Actuellement, nous avons chargé une société de conseil externe, indépendante du secteur et spécialisée dans le développement durable, d'évaluer l'empreinte carbone exigée par les normes ESRS – les normes européennes d'information en matière de durabilité - conformément au GHG (*Greenhouse Gas Protocol* : protocole des gaz à effet de serre) pour notre année de bilan 2021. Sur la base de l'empreinte carbone déterminée de notre entreprise (*Corporate Carbon Footprint, CCF*), nous ferons calculer dans la prochaine étape l'empreinte carbone des différents produits et/ou groupes de produits.

L'empreinte carbone du produit respectif (*Product Carbon Footprint, PCF*) nous permettra de savoir à quelle étape du cycle de vie se situent les principales émissions de CO2. À l'avenir, nous pourrions déjà tenir compte de ces résultats dans le développement des produits. Nous identifierons les principales sources d'émissions de CO2 dans nos processus et notre production, nous développerons une stratégie de prévention et de réduction du CO2 et en déduirons un planning pour atteindre l'objectif net zéro de Craemer (*Net Zero Target*) en 2023. Dans ce contexte, nous examinons en outre dans quelle mesure il est judicieux pour notre entreprise d'atteindre rapidement le statut de neutralité climatique en appliquant des mesures de compensation supplémentaires.

Nous publierons les résultats, les stratégies et les progrès réalisés dans la réduction de notre empreinte carbone sur notre site Internet et sur nos canaux de médias sociaux.

23.01.2023

Craemer GmbH

Sebastian P. Brandenburg

Siegbert Geldner

Christoph J. Brandenburg